

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Note de service**

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Directrice, Direction des écoles provinciales

Expéditeur : George Zegarac
Sous-ministre

Date : Le 24 avril 2014

Objet : Le point sur la *prévention des blessures chez les élèves*

La santé et la sécurité des élèves sont une priorité du ministère de l'Éducation (EDU) et de ses partenaires du secteur de l'éducation. Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part des dernières nouvelles concernant la prévention des blessures chez les élèves.

Comme vous vous en souvenez, en mai 2011, il y a eu un décès d'élève dans un cours de technologie des transports à l'Ottawa Catholic District School Board. À la suite de ce décès, les inspecteurs de la santé et de la sécurité du ministère du Travail (MTR) ont effectué à l'échelle de la province des inspections exhaustives des classes de sciences et de technologie des écoles élémentaires (7^e et 8^e année) et des installations d'éducation technologique et laboratoires de sciences des écoles secondaires, pour déterminer s'ils respectaient les exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et des règlements pris en application de cette loi. Les premières inspections ont eu lieu entre septembre 2011 et juin 2012 et ont mené à 6 658 ordres (3,37 par visite) pour non-conformité, y compris 283 ordres d'arrêt de travail.

Compte tenu de la nature grave des ordres du MTR, le Ministère a accordé 9,9 millions de dollars aux conseils scolaires pour les aider à résoudre les problèmes cernés par les inspections et les préoccupations en matière de santé et de sécurité spécifiques à chaque conseil. On a fait appel au Council of Ontario Directors of Education (CODE) pour coordonner cette initiative, répondre aux préoccupations des conseils scolaires et favoriser une culture d'attention à la sécurité. Le CODE a également conçu toute une panoplie de ressources pour aider les conseils scolaires et a animé des séances de formation régionales pour leurs équipes. À l'issue de l'initiative, le CODE a rédigé un rapport intitulé *A Report on the CODE Student Health and Safety in Schools Project* (rapport sur le projet du CODE portant sur la santé et la sécurité dans les écoles). Le résumé de ce rapport a été diffusé lors de la conférence du CODE en janvier. Il inclut un sommaire des travaux accomplis et les recommandations sur les mesures à prendre.

Au cours de l'automne 2013, le MTR a effectué des inspections de suivi pour évaluer les progrès accomplis par les conseils scolaires en termes de taux de conformité à la LSST et à ses règlements. Les résultats des inspections sont affichés sur le site Web du MTR à <http://www.labour.gov.on.ca/french> et révèlent que 1 469 ordres (3,22 par visite) pour non-conformité, y compris 53 ordres d'arrêt de travail, ont été donnés. Proportionnellement, ces résultats ne sont pas différents de ceux des inspections éclair exhaustives de 2011-2012.

La récente enquête du coroner sur le décès d'élève survenu en mai 2011 à l'Ottawa Catholic District School Board a aussi débouché sur des recommandations visant à prévenir des décès semblables à l'avenir. Le 3 avril 2014, le jury de l'enquête a publié 22 recommandations adressées aux conseils scolaires de l'Ontario, à l'Ontario Council for Technology Education, à l'EDU, au MTR et au ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Comme mesure immédiate, l'EDU collaborera avec les conseils scolaires et d'autres partenaires en éducation pour examiner toutes les recommandations du CODE et de l'enquête afin de formuler une stratégie complète de prévention des blessures. Pendant que ces travaux se dérouleront, l'EDU continuera de soutenir l'Initiative visant la prévention des blessures chez les élèves en allouant 3 millions de dollars en financement supplémentaire aux conseils scolaires. Le CODE poursuivra son rôle de coordonnateur et collaborera avec les conseils scolaires à la mise en œuvre de la deuxième phase.

Les leaders des écoles et du système doivent à la fois jouer un rôle capital et assumer une responsabilité législative afin d'assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel. En gardant à l'esprit le fait qu'inculquer une culture d'attention à la sécurité demande de la persévérance, je suis convaincu que vous déploierez tous les efforts possibles pour honorer vos obligations en veillant à ce que la santé et la sécurité soient une priorité constante pour vous, pour vos leaders scolaires et pour vos éducatrices et éducateurs.

J'aimerais insister sur le fait que la prévention des blessures chez les élèves et le personnel est une condition sous-jacente à la réussite et au bien-être des élèves. Je vous remercie de votre collaboration continue à notre travail en partenariat pour améliorer la sécurité de tout un chacun dans les écoles de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter votre bureau régional.



George Zegarac

c. c. Frank Kelly, directeur général, CODE

Kathy Verduyn, directrice, Direction des services régionaux du ministère de l'Éducation

Bureaux régionaux du ministère de l'Éducation